



DÉLÉGUÉ.E RÉGIONAL.E EN CHARGE DES RICHESSES HUMAINES, DE LA FORMATION ET DE L'ÉVALUATION

POSTE À POURVOIR À PARTIR DE SEPTEMBRE 2021

Le.a délégué.e régional.e est un.e professionnel.le dont la mission est de manager et de développer un réseau d'associations locales et départementales affiliées sur la région Ile-de-France.

La finalité et l'enjeu de sa fonction sont d'animer le réseau et d'impulser une réflexion prospective permettant aux associations locales de répondre aux évolutions de leur environnement (projet associatif, missions, modèles sociaux-économiques).

Ce poste s'inscrit dans une co-délégation régionale, dont les profils sont complémentaires. La mise en place d'une co-direction renforce l'idée d'une gestion plus collective, avec notamment pour effets :

- une appréciation partagée du contexte amenant à la prise de décision ;
- un partage de la charge mentale due aux responsabilités de la fonction de direction ;
- une réponse plus adaptée aux différent.e-s interlocuteur.rice.s suivants les situations ;
- une mise en distance des décisions prises, la codirection nécessitant une capacité accrue à se remettre en question ;
- un regard renouvelé des salarié.e-s, la responsabilité ne reposant plus sur une unique personne ;
- une même représentation de la direction fédérale, notamment dans l'animation du réseau.

MISSIONS

1- ANIMATION DU RÉSEAU

Il.Elle est le.a garant.e de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la Fédération en Ile-de-France qui sont issues des réflexions du conseil d'administration, de l'assemblée générale et des différents groupes de travail qu'elle suscitera en cohérence avec la réflexion et l'expérimentation des associations du réseau.

Le sentiment d'appartenance au réseau doit être une préoccupation de tou.te-s (élu.e-s associatif.ve-s et professionnel.le-s). Le.a délégué.e régional.e doit en être le.a maître.sse d'œuvre.

Il·Elle anime avec l'équipe fédérale le réseau régional et impulse une réflexion prospective des MJC permettant la qualification des MJC en réseau et le développement de projets novateurs.

Pour l'animation du réseau, l'équipe fédérale comprend notamment un·e animateur·rice réseau (volontariats/discrimination) et des délégué·e·s à temps partiel dont les thématiques de travail sont validées par le Conseil d'Administration (ex : culture, jeunesse, formation...).

Il·Elle veille à la collecte des diagnostics des territoires (réalisés par les MJC et/ou les cadres fédéraux en mission).

Il·Elle facilite l'émergence des problématiques partagées et encourage la coopération.

Il·Elle assure la mise en place d'une politique de communication efficace afin de valoriser l'image globale des MJC.

Il·Elle suit régulièrement l'activité des deux fonctions principales de la Fédération : le développement et les richesses humaines et intervient sur les situations exigeant une présence institutionnelle aux côtés des administrateur·rice·s ou en les suppléant si besoin.

2- ORGANISATION TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

Le·a délégué·e régional·e est co-responsable de la bonne organisation technique, administrative, financière et comptable de la fédération :

- Il·Elle prépare et fait établir les budgets prévisionnels, compte de résultats et bilan de la fédération, sous le contrôle du Conseil d'Administration et des instances légales (commissaires aux comptes, etc.) ;
- Il·Elle assure une recherche de financements compatibles avec les orientations de la fédération :
 - Il·Elle assure le suivi régulier des dépenses engagées et des recettes escomptées ;
 - Il·Elle veille au respect de toutes les obligations administratives et légales de la fédération ;
- Il·Elle anime et coordonne, en tant que chef·fe du personnel, le personnel fédéral du siège et des établissements secondaires.

Les objectifs de la mission sont définis et revus conjointement par le Conseil d'Administration. Le·a délégué·e régional·e présentera un bilan annuel de son travail et de celui de l'équipe fédérale qui prendra la forme d'un rapport d'activités présenté lors de l'assemblée générale annuelle. Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, lui demander un bilan de la mission et en revoir les objectifs.

Le·a délégué·e régional·e devra rendre compte autant que de besoin au Conseil d'Administration de sa gestion et de la gestion administrative et financière de la Fédération.

Le·a délégué·e régional·e assiste aux réunions confédérales le·a concernant. Il·Elle contribue avec les administrateur·rice·s régionaux·ales mandaté·e·s à porter les orientations et les pratiques régionales au sein de l'ensemble confédéral.

DESCRIPTION DU POSTE

1- RELATIONS HIÉRARCHIQUES

Le/La délégué·e régional·e agit sous l'autorité du Conseil d'Administration. Il/Elle dispose d'une délégation de responsabilité étendue émanant de celui-ci, consignée dans une convention de délégation de pouvoirs.

Il/Elle assure les fonctions de chef·fe du personnel de l'ensemble des salarié·e·s de la Fédération. Le co-délégué en charge du développement assure également cette fonction dans le cadre de la codirection.

2- MISSION AUPRÈS DES ÉLU·E·S DE LA FÉDÉRATION

Le/La délégué·e régional·e prépare les instances statutaires de la Fédération Régionale, instruit les dossiers soumis à la décision des élu·e·s. Il/Elle assure une fonction permanente de conseil stratégique auprès du conseil d'administration et, plus particulièrement, auprès du·de la Président·e et du bureau.

Il/Elle assure une veille documentaire, en lien avec les membres du bureau (et plus généralement du conseil d'administration), en vue de l'élaboration d'argumentaires des thématiques et domaines d'actions de la fédération pour faciliter le porte-parolat.

3- RICHESSES HUMAINES/FORMATION/EVALUATION

Le/La délégué·e régional·e est chef·fe du personnel. Dans ce cadre, il/elle a pour fonction :

- de participer aux instances représentatives du personnel. C'est le/la délégué·e régional·e qui représente l'employeur.
- de procéder à l'embauche des personnels et des changements de poste dans le cadre du mouvement des personnels ou lorsque c'est nécessaire (directeur·rice·s, directeur·rice·s adjoint·e·s, animateur·rice·s, personnels administratifs du siège). Le/La délégué·e régional·e signe les contrats de travail.
- d'arbitrer les demandes de formation professionnelle et répondre aux professionnel·le·s (signe les courriers, engage les demandes de prise en charge et de remboursement auprès de l'OPCO et éventuellement auprès d'autres financeurs)
- d'être garant·e du respect des règles liées à la durée du travail de l'ensemble des personnels,
- d'être garant·e de la mise en place des règles liées à l'hygiène et la sécurité ; préside avec un membre du Bureau le CSE et éventuellement ses commissions,
- d'être garant·e des évaluations des personnels,
- dans le cadre d'une rupture des contrats de travail, d'engager les procédures de rupture, d'assurer les entretiens préalables, de prendre la décision de rompre le contrat de travail (hormis pour le poste de délégué·e régional·e), de signer les courriers de rupture du contrat de travail.

Toute demande de transaction financière doit être présentée préalablement au bureau de la Fédération.

- d'instruire les dossiers de contentieux prud'homal en lien avec l'avocat de la Fédération et d'assister aux audiences.

4- RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Ayant une délégation du Conseil d'Administration, le/la délégué-e régional-e le représente auprès des associations affiliées.

Avec l'assistance des services de la fédération et aux côtés des administrateur-ric-e-s fédéraux-ales :

- Il/elle participe à la vie des associations et la valorisation de leurs actions ;
- Il/elle contrôle le respect des statuts et peut intervenir dans l'arbitrage des conflits internes ;
- Il/elle conseille et soutient l'association dans la mise en œuvre de son projet et, le cas échéant, dans ses relations avec les collectivités territoriales.

Ayant une délégation du conseil d'administration, le/la délégué-e régional-e le représente auprès des associations affiliées.

5- RELATIONS CONFÉDÉRALES

Le/La délégué-e régional-e assiste les élu-e-s mandaté-e-s par la FR pour siéger au sein des instances confédérales. Il/Elle participe activement aux réunions des Directeur-ric-e-s Régionaux-ales et à toutes les réunions le/la concernant où il/elle développe les orientations stratégiques élaborées par la Fédération. Il/Elle contribue par sa réflexion et son action à soutenir les orientations de la Confédération.

PROFIL

Idéalement investi-e dans le champ de l'éducation populaire, le/la candidat-e atteste d'une expérience significative d'au moins 5 ans dans des fonctions similaires.

Entreprenant-e, créatif-ve, il/elle démontre des qualités humaines et une capacité d'engagement.

Il/Elle porte un intérêt marqué pour l'éducation et la culture.

Il/Elle a une bonne connaissance des politiques publiques des champs professionnels de l'animation et de la culture.

Il/Elle est disponible pour soutenir un engagement associatif.

Il/Elle possède un diplôme de niveau 7 (ex niveau 1).

ÉLÉMENTS DU CONTRAT

- contrat à durée indéterminée
- qualification de Délégué·e régional·e
- statut : cadre autonome au forfait (198 jours)
- groupe H de la CCN ECLAT et accords d'entreprise
- salaire indicatif : 55 000€ brut/an, s'appuyant sur :
 - o coefficient 450
 - o 50 points métier (accord NAO 2016)
 - o prime de mission
 - o reconstitution de carrière

CANDIDATURE

Candidature (CV et LM) à envoyer à : rh@mjidf.org

Les premiers entretiens se dérouleront à partir du 23/08/2021.